



Le Président

Mesdames les Présidentes  
Messieurs les Présidents  
des fédérations et groupements nationaux  
membres du CNOSF

*Réf. : DM/PV/FM/ 574*  
*Affaire suivie par : Frédérique MAROTTE*  
*Tél : 01 40 78 28 61 - télécopie : 01 40 78 29 51*  
*Courriel : [frederiquemarotte@cnosf.org](mailto:frederiquemarotte@cnosf.org)*

Paris, le 18 novembre 2009

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chère amie, Cher ami,

Comme vous le savez un accord politique sur les certificats de qualification professionnelle (CQP) a été signé lundi 16 novembre entre huit des dix partenaires sociaux de la branche sport et le CNOSF au nom du mouvement sportif.

Cet accord permettra d'optimiser la création de CQP dans des délais raisonnables afin de répondre aux besoins spécifiques des associations sportives non couverts par des titulaires de diplômes ou de titres d'Etat ou de pourvoir à des emplois à caractère occasionnel ou saisonnier.

Nous sommes dans un processus où le temps est compté et où nous devons aussi évaluer comment mutualiser nos demandes, afin qu'elles puissent être traitées dans les meilleurs délais. Cela correspond à la fois à un besoin d'informations, de soutien et de coordination.

C'est pourquoi, le CNOSF s'est engagé à soutenir les fédérations en proposant un dispositif d'appui. Aussi, dans le cadre de la déclinaison technique de cet accord, le CNOSF a d'ores et déjà pris des dispositions pour vous accompagner dans vos démarches et favoriser les échanges autour des enjeux de certification.

Je vous invite à prendre contact avec le pôle emploi-formation- qualification du CNOSF pour tout complément d'information relatif aux modalités de soutien à la demande de création de CQP et à la mise en œuvre qui va suivre.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chère amie, Cher ami, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Denis MASSEGLIA